



ENVOI PAR COURRIEL

Québec, le 11 juillet 2024

AUX ACHETEURS ET/OU AGENTS D'APPROVISIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

AUX CHIRURGIENS UTILISATEURS DE PRODUITS EN TISSUS HUMAINS

AUX MEMBRES DU PERSONNEL DU BLOC OPÉRATOIRE

**Objet : Changements à venir et mesures à prendre avant le 2 décembre 2024 – Se préparer à l'entrée en vigueur du mandat de distributeur unique de tissus humains par Héma-Québec**

Mesdames, Messieurs,

Le 11 avril 2024, nous vous annonçons la date officielle de l'entrée en vigueur du mandat de distributeur unique de tissus humains par Héma-Québec, soit le 2 décembre 2024. À compter de cette date, Héma-Québec assumera la responsabilité exclusive de l'approvisionnement et de la distribution des tissus humains pour l'ensemble du réseau de la santé du Québec, consolidant ainsi son rôle dans la livraison de cette gamme de produits biologiques d'origine humaine.

L'octroi du mandat de distributeur unique à Héma-Québec résulte d'une recommandation du Comité de biovigilance du Québec, avec l'objectif notamment de simplifier la gestion des approvisionnements et de renforcer la traçabilité des produits de tissus humains.

Afin de garantir une transition fluide, il est essentiel que toutes les entités du réseau s'alignent sur les directives du ministère de la Santé et des Services sociaux relativement à l'approvisionnement exclusif en tissus humains par Héma-Québec, qui mettent ainsi fin aux achats directs des centres hospitaliers auprès d'autres fournisseurs. Afin de guider les préparatifs de votre établissement d'ici le 2 décembre 2024, voici quelques informations importantes et mesures à prendre :

# GESTION D'INVENTAIRES

## CHANGEMENTS À VENIR / EXPLICATIONS

## MESURES À PRENDRE

### 1. FIN DE LA CONSIGNATION D'INVENTAIRES DE PRODUITS DE FOURNISSEURS DANS LES CENTRES HOSPITALIERS

Dans le cadre de son mandat de distributeur unique de tissus humain, Héma-Québec met en place un processus qualité qui comprend la qualification des fournisseurs, et la distribution des produits finis sur le marché.

La consignation d'inventaires désigne les situations où un fournisseur entrepose de ses produits dans les centres hospitaliers, tout en demeurant propriétaire de l'inventaire jusqu'à utilisation des produits par les centres hospitaliers.

Or, la consignation d'inventaires ne permet pas à Héma-Québec de garantir la qualité des produits avant leur utilisation, car le contrôle des conditions d'entreposage est indépendant des fournisseurs et d'Héma-Québec. De ce fait, dans un souci de préserver l'intégrité des produits qui seront distribués par Héma-Québec dans le cadre de son mandat, cette pratique prendra fin le 2 décembre 2024.

Les fournisseurs ayant des produits en inventaire dans les centres hospitaliers seront appelés à mettre fin à cette pratique, et les centres hospitaliers devront maintenir des niveaux de stocks minimums adéquats afin de couvrir les délais d'approvisionnements des produits concernés.

Bien qu'Héma-Québec communiquera directement avec les fournisseurs à ce sujet, nous vous invitons à informer vos fournisseurs respectifs de tissus de la fin de cette façon de faire au 2 décembre 2024, et de discuter de la phase de transition souhaitée avec eux, s'il y a lieu.

### 2. ESPACES / ÉQUIPEMENTS D'ENTREPOSAGE

Il est pratique courante pour certains types de produits que des fournisseurs fournissent / prêtent des unités d'entreposage aux centres hospitaliers.

Dans le cadre de cette transition, il se pourrait que certains fournisseurs décident de mettre fin à ces ententes ou pratiques.

Nous vous suggérons de prévoir l'acquisition d'unités d'entreposages au besoin afin de répondre à vos besoins spécifiques le cas échéant.

# CONTRATS AVEC LES FOURNISSEURS

## CHANGEMENTS À VENIR / EXPLICATIONS

## MESURES À PRENDRE

### 1. FIN DES ENTENTES AVEC LES FOURNISSEURS EXTERNES

Il n'est plus possible pour les centres hospitaliers de conclure de nouvelles ententes avec des fournisseurs externes de tissus humains. Héma-Québec assurera ce nouveau rôle d'approvisionnement le réseau de la santé en tissus humains, en prenant en charge les appels d'offres et les audits des fournisseurs pour assurer la qualité et la conformité des produits.

À titre de rappel, les contrats en cours des centres hospitaliers avec des fournisseurs seront honorés jusqu'à leur échéance prévue et les contrats se terminant avant le 30 septembre 2024 pourront être prolongés aux mêmes conditions pour une période se terminant au plus tard le 31 décembre 2024 au besoin.

Si vous avez des questions ou souhaitez clarifier les dates d'échéance de vos contrats en cours, SVP communiquer avec l'équipe d'approvisionnement des tissus humains d'Héma-Québec à : [approvisionnement.tissushumains@hema-quebec.qc.ca](mailto:approvisionnement.tissushumains@hema-quebec.qc.ca)

# PROCESSUS DE COMMANDE / TERMES ET CONDITIONS

## CHANGEMENTS À VENIR / EXPLICATIONS

## MESURES À PRENDRE

### 1. COMMANDES DE TISSUS PLACÉES PAR LES FOURNISSEURS POUR LES CENTRES HOSPITALIERS

Dans le processus d'approvisionnement actuel, il semble être pratique courante que certains représentants de fournisseurs placent des commandes pour les centres hospitaliers auprès de leur entreprise.

Héma-Québec souhaite clarifier que seules les commandes officielles provenant des centres hospitaliers (et de son personnel) seront traitées à compter du 2 décembre 2024.

Aucune

### 2. DÉLAIS DE LIVRAISON STANDARDS ET CONFIRMATIONS

L'approvisionnement de certains tissus continuera à se faire depuis la banque de tissus d'Héma-Québec, alors que d'autres produits proviendront d'autres fournisseurs.

Les tissus qui proviendront des autres fournisseurs ne transiteront pas par les installations d'Héma-Québec. En effet, nous avons plutôt privilégié une approche de livraison directe communément appelée DROPSHIPMENT, qui consiste en une livraison directe des produits aux clients. Les délais de livraison estimés pour tous les produits qui figureront dans le catalogue de produit d'Héma-Québec seront communiqués aux centres hospitaliers avant le 2 décembre 2024.

Toutes les commandes auprès d'Héma-Québec recevront une confirmation selon les délais standards de livraison. Les agents et agents du Service à la clientèle d'Héma-Québec confirmeront par la suite la possibilité ou non de livrer les commandes ou les produits dans un délai plus court que le standard établi (situation d'urgence).

Aucune

### 3. TERMES ET CONDITIONS

Toutes les commandes de tissus humains auprès d'Héma-Québec seront assujetties aux termes et conditions d'Héma-Québec. Les termes et conditions seront communiqués prochainement, mais quelques points méritent une attention particulière :

○ Retour de produits conformes : Ne seront possible que pour les situations exceptionnelles, sous réserve de l'approbation d'Héma-Québec, et moyennant des frais.

○ Frais de livraison pour les urgences : Comme ils ne seront pas connus au moment de la confirmation des commandes, les frais de livraison seront facturés en intégralité aux centres hospitaliers au moment de la facturation.

Aucune

# OFFRE DE PRODUITS

## CHANGEMENTS À VENIR / EXPLICATIONS

## MESURES À PRENDRE

### 1. OFFRE BONIFIÉE DE PRODUITS

Le catalogue d'Héma-Québec, qui entrera en vigueur le 2 décembre 2024, sera communiqué aux centres hospitaliers au courant du mois de septembre 2024.

Le catalogue présentera l'ensemble des produits distribués par Héma-Québec, par sa banque de tissus d'Héma-Québec et ceux livrés par les ententes contractuelles établies par Héma-Québec avec d'autres fournisseurs de tissus humains.

Héma-Québec travaille en collaboration avec des experts du réseau de la santé afin de sélectionner des produits adéquats, selon des standards qualité définis, et qui répondent aux besoins du réseau de la santé.

Mise à jour de vos systèmes de commandes avec les codes catalogues d'Héma-Québec pour l'ensemble des produits qui seront distribués.

## OFFRE DE PRODUITS (SUITE)

### CHANGEMENTS À VENIR / EXPLICATIONS

Sauf exception pour certains tissus, la source d'approvisionnement ne sera pas détaillée dans le catalogue. De plus, il ne sera plus possible pour un centre hospitalier de commander un tissu ou une marque en particulier à un fournisseur, sauf pour certains types de produits précis.

Dans un souci d'assurer une sécurité d'approvisionnement en tissus humains au réseau de la santé, les sources d'approvisionnement des tissus demeureront une prérogative d'Héma-Québec, conformément à sa politique d'approvisionnement.

### MESURES À PRENDRE

Des séances d'information au sujet de l'entrée en vigueur du mandat de distributeur unique de tissus humains par Héma-Québec seront offertes à l'automne 2024 afin de vous présenter officiellement l'offre de produits et de vous donner des informations supplémentaires pour assurer le succès de la transition. Il s'agira pour vous d'un moment privilégié pour poser vos questions et échanger avec notre équipe d'experts.

Entre-temps, si vous souhaitez plus d'information ou pour nous faire part de vos observations ou préoccupations, n'hésitez pas à communiquer avec nous à l'adresse centralisée : [tissushumains@hema-quebec.gc.ca](mailto:tissushumains@hema-quebec.gc.ca). Celle-ci vous assure un accès direct aux gestionnaires de notre équipe des tissus humains.

Nous vous saurions gré de bien vouloir transmettre ces informations au personnel médical de votre établissement, qu'il transige ou non avec des fournisseurs de produits de tissus humains. À noter que cette même communication a aussi été acheminée aux Présidentes directrices générales, Présidents directeurs généraux, aux Directrices et Directeurs des services professionnels et aux Responsables d'approvisionnement des établissements publics de la santé et des services sociaux.

Meilleures salutations,



**Étienne Fissette**

Directeur de l'exploitation des tissus humains  
Héma-Québec



**Amaury Doger de Speville**

Directeur stratégie d'acquisition, Tissus humains  
Héma-Québec